

**Fiche descriptive - lot de chasse**

**BOIS CERDON/BOIS COLBERT - LOT UNIQUE**

**Objet :** Ile-de-France Nature donne en location au preneur qui l’accepte, le droit de chasse sur le lot désigné ci-dessus pour la saison de chasse 2024/2026

* *Superficie du lot* : **49 ha Bois Cerdon + 12 ha Bois Colbert**

Consistance et limites du lot : plan en annexe, ce territoire comprend la surveillance et « la gestion de tous dégâts » sur 27ha de plaine agricole voisine.

Communes de situation : territoire en Val-de-Marne (94), commune de Limeil Brévannes, Villeneuve-Saint-Georges et Valenton.

Enclaves : néant

Concession accessoire : néant, lieu de présentation du tableau à définir

* *Durée* : 2 ans mais le contrat pourrait passer sur 3 années, le cas échéant pour 2026/2029.
* *Chasse autorisée*: période de chasse en cohérence avec le SDCGG du département en vigueur.
* *Mode de chasse*: approche / affûttir à la carabine.
* *Nombre de « fusils »* : 3 maximum.
* *Nombre de jours de chasse* : sans objet (interdit samedi/dimanche et jours fériés).
* *Calendrier des chasses* établi pour la saison 2024/2025 (les dates d’interventions seront vues au préalable avec le correspondant local de chasse).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

* *Bilan des prélèvements passés*:

Gibier autorisé : grand gibier uniquement, chevreuil selon plan de chasse attribué et sanglier.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Saison cynégétique | Chevreuil | Sanglier | Nbre de journées de chasse |
| 2023/2024 | 0 | 4 | 2 |

* *Plan de chasse 2024/2025 :*

Bracelet de chevreuil demandé 1.

Bracelet de daim demandé 1.

NB : le prix des bracelets est à rembourser à Ile-de-France Nature chaque année après réception d’un titre de paiement envoyé au locataire par le trésor public.

La contribution « hectare boisé » est à rembourser à la fédération de chasse concernée.

* *Aménagement forestier* : aménagement forestier en cours.
* *Particularités du lot :*
* d’une superficie de 49 ha + 12 ha le « massif » ce territoire comprend la surveillance et « la gestion de tous dégâts »sur 27ha de plaine agricole voisine, est situé à 10 km au sud-est de Paris, dans un tissu urbain assez dense. Elle constitue un maillon de la ceinture verte autour de l’agglomération parisienne, dont l’un des rôles est d’endiguer l’urbanisation en tache d’huile de la capitale. Administrativement, la forêt est sise sur le département du Val-de-Marne.
* la chasse au petit gibier est interdite ;
* le territoire est ouvert au public à l’année et est fréquenté par la population locale (promeneurs, sportifs, vététistes, etc…) ;
* le territoire est bordé par une ligne SNCF, réseau routier assez dense et un GR ainsi que de nombreuses infrastructures publiques.
* *Les enjeux de la gestion cynégétique sur Bois Cerdon et Colbert :*
* réguler la population de sanglier afin de minimiser tout type de dégâts avoisinantes (cultures riveraines) et limiter les accidents sur les infrastructures routières et ferroviaires ainsi que sur les biens publics limitrophes.
* atteindre ou maintenir un équilibre forêt-gibier afin de garantir des populations d’animaux qualitatives ;
* concilier la gestion cynégétique avec la gestion multifactorielle des espaces naturels (gestion forestière, gestions des espaces naturels, et préservation de la biodiversité) ;
* concilier les usages de la forêt notamment dans un contexte péri-urbain fort notamment car l’une des missions premières d’Ile-de-France Nature est bien l’accueil du public sur ces espaces naturels, notamment par l’usage de modérateur de son ;
* lors du tableau, suivre **obligatoirement** le protocole photographique des animaux prélevés (à transmettre au correspondant local) ;
* saisir les prélèvements sur l’intranet de la fédération des chasseurs concernée sous 48h par le correspondant local qui devra avoir les résultats de la journée sous 24h.
* *Nos engagements afin que vous puissiez exercer cette gestion cynégétique dans de bonnes conditions :*
* Fournir à notre adjudicataire les dates de tout type de manifestation sur le secteur (sortie scolaire, cross, animations nature, etc…) ;
* Prévenir et informer tous nos partenaires du calendrier validé pour chaque saison cynégétique (dates de chasse communiquées aux communes, communautés de communes, collaborateurs et partenaires, entreprises pouvant intervenir dans le massif, associations locales, etc.) ;
* Mettre en place l’application « Melckone » (susceptible d’évoluer), prise en charge financière par Ile-de-France Nature ;
* *Abri de chasse :* Néant
* *Technicien cynégétique Ile-de-France Nature*:

Vincent DUMEZ, 490 route de la Brosse - 77164 FERRIERES-EN-BRIE

courriel : [vincent.dumez@iledefrance-nature.fr](mailto:vincent.dumez@iledefrance-nature.fr)